

Juillet 2023

N°61



Commune de Saint-Jeures

La Lettre de la Mairie

La Lettre de la Mairie est publiée par la Mairie de Saint-Jeures

2 rue du Sabotier
43200 Saint-Jeures
04 71 59 60 76
Courriel: mairie.stj@wanadoo.fr

Responsable de la publication:
André Duboeuf



Infos pratiques

Recrutement service civique

Les 2 écoles recrutent un/une volontaire du Service Civique pour la rentrée 2023-2024.

Les personnes recrutées (16-25 ans) seront sous contrat de 7 mois à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un temps de travail de 24 h par semaine.

Les candidatures doivent être adressées à la Mairie de Saint-Jeures avant le 31 juillet 2023.

Pour avoir des réponses à certaines interrogations, voici le lien du Service Civique :

<https://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire>

La commune a reçu une proposition d'achat du lavoir de Freyzenet.
Cette question est à l'étude.



RECENSEMENT

de la population



Recensement

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. La Mairie souhaite recruter deux agents recruteurs. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 30 octobre 2023. Véhicule indispensable.

Déchetterie mobile

Le ramassage s'effectuera vers la chaufferie, au-dessus du terrain de foot de Saint-Jeures, aux dates et horaires suivants:

- samedi 8 juillet, de 9h à 13h
- Samedi 2 septembre, de 9h à 13h



Sommaire:

p. 1: Infos pratiques

p.3 : PLU / SIPEP

p. 2 : ...Tri et valorisation des déchets

p. 4: Activités de l'été

Tri des déchets alimentaires :

Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024.

Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

Rencontre avec Emilie Petipas, animatrice tri compostage au SICTOM Entre Monts et Vallées

Emilie Petipas est maître composteur. Elle accompagne les démarches de compostage pour le compte du SICTOM. Elle intervient auprès des collectivités, en milieu scolaire et lors de réunions d'information et de sensibilisation à l'intention des habitants.

Qu'est-ce que c'est que le compost?

C'est un processus de décomposition contrôlée des biodéchets (NDR : les déchets alimentaires et les déchets verts) afin que la matière organique de ces déchets retourne au sol, sous forme d'humus. C'est le même processus qui se produit dans la nature, mais ici de manière contrôlée et accélérée.

Est-ce que le compost sent mauvais ?

Non, si on respecte bien les quatre règles d'or du compostage, à savoir : mélanger les apports de matière sèche et de matière humide, permettre l'oxygénation de la matière, maintenir l'humidité, et insérer des éléments fins (NDLR: pas de fruits entiers, pas de peau de melon entière, etc.) Si

Vous pouvez faire l'acquisition d'un composteur auprès du SICTOM Entre Monts et Vallées (04 71 59 82 93 / sictom.tence@orange.fr) pour 30 euros .



on respecte ces règles, ça ne sent rien.

Qu'est-ce qu'on peut mettre dans le compost et qu'est-ce qu'on ne doit pas y mettre?

Toutes les matières organiques sont compostables, y compris la viande et le poisson, mais comme on l'a dit plus tôt, il faut de la finesse: de petits morceaux de viande et poissons qu'on recouvre, des fruits coupés en morceaux, et même des agrumes peuvent entrer dans le bac à compost. Leur acidité n'est pas un problème.

Quel est mon intérêt de composter ?

L'intérêt c'est d'abord d'avoir une poubelle moins odorante, puisque les biodéchets ne s'y trouvent plus. Ensuite, c'est d'alléger le poids de la poubelle que l'on présente au ramassage. Pour les collectivités qui sont passées à la Taxe Incitative (NDR: ce n'est pas encore le cas du Haut-Lignon), cela permet de limiter le nombre de levées et donc de réduire la taxe sur les ordures ménagères.

Mais c'est aussi l'intérêt de la collectivité. Moins de déchets, c'est moins de trajets des camions-poubelle, moins de pollution liée au traitement des ordures. La visée est clairement écologique. Il s'agit aussi de lutter contre la perte de fertilité des sols, en accélérant le retour au sol de la matière vivante.

Quelles sont les conséquences concrètes de cette nouvelle législation pour les citoyens, et les ruraux en particulier ?

Cette législation [NDR: la loi AGEC, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire] ne s'adresse pas directement aux citoyens, mais aux collectivités. Le SICTOM et les collectivités sont chargés de mettre en œuvre des solutions de tri et de valorisation des déchets. Bien sûr, à terme, les citoyens seront directement concernés par la hausse de la taxe. La loi a confié aux collectivités, en particulier, la tâche de faire la promotion du compostage individuel. Evidemment, les villes qui ont une population plus dense sont plus pressées d'avancer, les initiatives y sont plus développées, mais les campagnes sont aussi concernées.

Jeter les biodéchets dans la poubelle : Conséquences

Les biodéchets fermentent, coulent et dégagent rapidement des odeurs désagréables.



Nous nous privons d'un compost facile à produire à partir de ces biodéchets.

Les biodéchets remplissent votre bac. Cela occasionne une collecte plus fréquente et impacte la part incitative pour les habitants des Com-Com soumis à la TEOMi.

La collecte, puis le tri du contenu des sacs représentent un coût très important, finalement supporté par les usagers.

Flash Info

A compter du 01/01/2024, la loi AGEC imposera l'interdiction de ces déchets dans le bac à ordures ménagères.



358 allée des Bouleaux
Z.A. de Leygat
43190 TENCE
04 71 59 82 93
sictom.tence@orange.fr

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En préalable à la modification du Plan Local d'Urbanisme, le cabinet Réalités a dressé le diagnostic environnemental, paysager et territorial de la commune.

Diagnostic environnemental

Les données habitats naturels, flore et faune collectées par les experts permettent d'exposer **la très grande richesse de la biodiversité de Saint-Jeures**. Il convient par conséquent de reconnaître cette biodiversité et de la protéger pour elle-même avant toute vision sur sa valeur marchande ou les services qu'elle peut rendre. La richesse en flore et faune résulte de la grande diversité des habitats naturels. C'est cette mosaïque d'habitats naturel accompagnée de son cortège de flore et de faune qui a d'ailleurs permis d'y définir de très nombreux zonages environnementaux. Cette biodiversité, se concentre, toutefois, d'une façon spatiale dans les continuités écologiques qui constituent la composante majeure de la démarche Trame Verte et Bleue du PLU. C'est donc par cette démarche que Saint-Jeures va protéger réglementairement sa biodiversité.

Diagnostic paysager

Dynamiques d'évolution des paysages :

- Progression de la forêt : renforcement du cloisonnement et de la fermeture de l'espace,
- Déprise agricole,
- Pression constructions pavillonnaires mais aussi industrielles autour des bourgs,
- Restaurations des fermes dans la campagne (résidences secondaires, mais aussi de plus en plus de résidences principales).

Enjeux :

- Maîtriser les boisements et conserver l'activité agricole, permettre à la vocation touristique de s'affirmer

Merci à tous de respecter les chemins, publics et privés. Souvenez-vous que sur les voies non-goudronnées, la vitesse est limitée à 30 km/h

- éviter une fermeture totale de l'espace : si elle participe de manière forte à l'identité du paysage, la forêt appauvrit aussi la richesse des perceptions et des ambiances. Certains espaces de « respirations » paraissent primordiaux autour des bourgs, le long des axes routiers, de la voie ferrée et sur les rares sites qui offrent des vues panoramiques.
- maintenir une activité agricole garante de l'entretien des espaces ouverts
- maîtriser le développement urbain dans la périphérie des bourgs, traiter les entrées dans un secteur qui mise sur le tourisme même si le fort couvert boisé limite l'impact visuel des bâtiments et si la pression urbaine n'est pas aussi forte que sur le plateau des Trois Rivières.

Diagnostic territorial

- Une population en hausse depuis les années 90
- Une population qui se renouvelle, et qui est sensiblement plus jeune que dans les autres communes du Plateau
- Peu de chômage, des actifs de plus en plus nombreux qui travaillent majoritairement en dehors de la commune
- Des types de ménages assez équilibrés
- Un parc de logements entre ancien et nouveau
- Des appartements quasiment inexistants
- Une accession à la propriété généralisée
- Peu de renouvellement des propriétaires, sauf dans les dernières années

PLU : réunion publique le 15 septembre, 19h, Salle du Bru

un bien commun à partager & préserver

Semaine du 12 juin

Lila nous accompagne tout l'été et nous dévoile ses trucs et astuces pour économiser l'eau à compter de mi-juin.

Sipep: Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable



Semaine du 19 juin
Prenons une douche plutôt qu'un bain, ; en moyenne, on consomme 30 à 50 litres sous la douche contre 150 litres pour le bain



Semaine du 26 juin
On peut pailler le sol pour éviter l'évaporation et maintenir une humidité

Avec le Sipep, tout au long de l'été, adoptons les bons gestes pour économiser l'eau.

Activités de l'été

16 juin au 26 août : *Anita Conti, un siècle de photographies de la Dame de la mer*, dans le cadre de *6x6, Parcours photographique du Haut-Lignon*. Grange, rue du sabotier. Ouvert les jeudis 14h-18h, vendredis 14h-21h, samedis 14h-18h. Gratuit.

Visites de la maison de béate de Pouzols :

- Vend. 23 juin : 10h30 à 17h
- Sam. 24 juin : 10h30 à 17h
- Dim. 25 juin : 10h30 à 17h
- Merc. 12 juillet à 11h
- Merc. 19 juillet à 11h
- Merc. 26 juillet 11h et 15h
- Mar. 1^{er} août 11h et 15h
- Merc. 9 août 11h
- Lun. 14 août 11h et 15h
- Jeu. 17 août 11h et 15h
- Merc. 23 août 11h
- Dim. 17 septembre de 10h30 à 17h, pour les Journées Européennes du Patrimoine.



23 juin : à 18 h, parc des Droits de l'Homme, spectacle des écoles et soirée sarrasson. Inscription au 06.20.76.30.87

25 juin : toute la journée au parc des Droits de l'Homme, *fête du pain*, avec marché artisanal, vide-grenier, vente de pain cuit au four à bois, brioche géante, animations musicales, jeux pour les enfants. Méchoui à midi. Repas payant.

2 juillet : 25^{ème} Triathlon des Sucs (site du Barrage de Lavalette).

Plus d'infos sur le site www.tryssingeaux.fr

15 juillet : au Bru à 14 h : Concours de pétanque organisé par Saint-Jeures Sport Jeunesse. En soirée, repas : Sarrassou.

29 juillet : 17h. Lectures : *Anita Conti, la Dame de la Mer*, grange, rue du Sabotier. Gratuit.

6 août : 17h. Lectures : *Francisco Coloane, un Jack London des terres australes*, grange, rue du Sabotier. Gratuit.

13 août : Tournoi de foot organisé par Saint-Jeures Sport Jeunesse. Equipes de 6 joueurs, composées de 4 adultes et 2 jeunes de moins de 14 ans ou 2 filles. A 19 h 30 au Bru, soupe aux choux.

26 août : au boulodrome du Bru : 8 h soupe aux choux. 9 h : concours de boules lyonnaises, 16 quadrettes 3^{ème} et 4^{ème} division et 16 doublettes TD par poules. Inscription au 06.68.05.92.33

3 septembre : Randuro VTT du Lizieux.

Le Randuro du Lizieux aura lieu le 3 septembre 2023 au départ de la Salle du Bru à Saint Jeures. Il s'agit d'une randonnée VTT au format enduro qui permet de découvrir les pistes VTT du Massif du Lizieux. Trois parcours sont proposés pour plaire à des publics allant des familles et débutants aux pratiquants experts : le parcours Vert de 10 km à partir de 8ans, le Bleu de 20 km à partir de 10ans et le Rouge de 40 km à partir de 14 ans. Infos et inscriptions avec le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/ride-in-yssingeaux/evenements/randuro-du-lizieux-202>

15 et 16 septembre : 33^{ème} Rallye du Haut-Lignon

17 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

Le syndicat du Lizieux met à disposition des promeneurs deux chalets avec toilettes sèches, un sur le parking de la Bataille et un sur le parking de Chièze

Nuits-Saint-Jeures, tous les vendredis de l'été, à partir de 17h, place de l'église	23 juin	Marché de producteurs et d'artisans / Afrobeat à 20 h / gratuit // Repas sur place (payant) / Buvette
	30 juin	Marché de producteurs et d'artisans / Batucada (Percussion brésilienne - déambulation) + démonstration de Salsa / Repas sur place (payant) / Buvette
	7 juillet	Marché de producteurs et d'artisans / Titan et ses Potes (reprises de Renaud à 20 h / gratuit) + projection de 4/5 courts-métrages (1h30 / gratuit) / Repas sur place (payant) / Buvette
	14 juillet	Marché de producteurs et d'artisans / Vintage Music Club (Rock années 50/60 à 20 h / gratuit) / Repas sur place (payant) / Buvette
	21 juillet	Marché de producteurs et d'artisans / 21/07 : Jimmy Lou Trio (à 20 h / gratuit) + démonstration des pompiers (secourisme, manipulation d'une lance, drone) + Brocante de 15 h à 21 h / Repas sur place (payant) / Buvette
	28 juillet	Marché de producteurs et d'artisans / Louis Mezzasoma (artiste musicien de blues à 20 h / gratuit) / Repas sur place (payant) / Buvette
	4 août	Marché de producteurs et d'artisans / Jazz Manouche à 20 h / gratuit + Clément 2Rdeco (Graffeur) / Repas sur place (payant) / Buvette
	11 août	Marché de producteurs et d'artisans / Les Pies (Folk & Rock à 20 h / gratuit) / Repas sur place (payant) / Buvette
	18 août	Marché de producteurs et d'artisans / Clémentine et les Aubergines (chansons françaises à 20 h / gratuit) / Repas sur place (payant) / Buvette
	25 août	Marché de producteurs et d'artisans / Scène ouverte à tous les musiciens ! / Repas sur place (payant) / Buvette